



Observatoire Boutros-Ghali
du maintien de la paix – août 2025



Levier politique et maintien de la paix des Nations unies : le cas du retrait de l'ONUCI de Côte d'Ivoire

Pr Richard Caplan

Conflict, Security and Development

Ce texte est la version française de la publication originale :

[Political leverage and UN peacekeeping: the case of UNOCI's withdrawal from Côte d'Ivoire](#)

de Richard Caplan© (2024)

Sa version originale a été publiée dans la revue *Conflict, Security and Development*, 24 (2), 111-125.
© Taylor & Francis Ltd (2024). Avec l'aimable permission de Informa UK Limited, trading Taylor & Francis Group : <https://www.tandfonline.com>

Résumé

L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est largement considérée comme une opération de maintien de la paix réussie. Cependant, l'ONUCI a laissé à la Côte d'Ivoire un certain nombre de défis à relever, qui constituent des « tâches inachevées » de sa part. Ces défis persistants sont en partie attribuables au levier politique limité de l'ONUCI sur les autorités souveraines ivoiriennes, qui s'est traduite par une mise en œuvre partielle et/ou incohérente par ces dernières des réformes visant à garantir la paix et la sécurité dans ce pays autrefois déchiré par les conflits. Cette expérience met en évidence les limites du levier politique qu'une opération de maintien de la paix peut exercer sur le gouvernement d'un pays hôte alors qu'elle s'efforce de mettre en œuvre son mandat de maintien de la paix, en particulier à l'approche de sa fin. Le levier politique est rarement pris en compte dans les analyses des opérations de maintien de la paix, mais, étant donné que les résultats de ces opérations sont souvent évalués en fonction de la qualité de la paix qui règne dans l'État hôte après leur retrait, l'accent mis sur le levier politique ajoute un facteur important à prendre en considération dans l'exercice d'évaluation, dans le cas de la Côte d'Ivoire et plus largement.

Traduction

Dr Marie Küntzler – Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité

Cette traduction a été réalisée par le GRIP, pilote de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, grâce à un financement de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées français. Les propos énoncés dans cette publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées français.



Introduction

La fin de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) le 30 juin 2017 est considérée par beaucoup comme le début d'une période de croissance économique soutenue, de renforcement de la sécurité et d'amélioration du climat politique en Côte d'Ivoire, pour laquelle l'ONUCI est largement créditée. Dans un rapport destiné au Département d'État américain en décembre 2016, en prévision de la conclusion de la mission, Colleen Traugher, responsable des affaires internationales, a fait remarquer : « De l'avis général, l'ONUCI est une opération de maintien de la paix réussie, qui a aidé les acteurs nationaux à réinstaurer la paix dans un pays déchiré par la guerre en relativement peu de temps¹ ». Reprenant cette opinion deux mois plus tard, Marcel Amon-Tanoh, représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès des Nations unies, a annoncé au Conseil de sécurité de l'ONU que le « retour définitif » de son pays à la paix et au développement était désormais « irréversible² ».

Non seulement l'ONUCI est considérée comme une opération de maintien de la paix réussie à bien des égards, mais sa clôture elle-même est jugée habile, contribuant ainsi à préserver les acquis obtenus grâce à son soutien. La planification a commencé tôt ; des repères ont été définis pour guider la transition ; et des calendriers ont été établis pour le transfert des responsabilités restantes de la mission aux autorités nationales et internationales³. Toutefois, lors de l'élaboration des plans de retrait, l'ONUCI était consciente que la Côte d'Ivoire resterait confrontée à des défis importants dans des domaines critiques, tels que la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'Homme et les droits civils, ainsi que la cohésion sociale, qui risquaient de compromettre la paix et la stabilité à l'avenir. Pourquoi l'ONUCI n'a-t-elle pas fait davantage pour aborder ces problèmes avant son départ ? Pourquoi n'a-t-elle pas suivi l'exemple d'autres opérations de maintien de la paix des Nations unies, notamment au Libéria et en Sierra Leone, deux pays voisins, et intensifié ses efforts de consolidation de la paix au lieu de les réduire progressivement ?⁴

Nous soutiendrons ici que, même si l'ONU était consciente des défis qui restaient à relever et que l'ONUCI allait quitter la Côte d'Ivoire avant que la paix ne soit pleinement consolidée, il n'était guère possible pour elle d'en faire davantage et que cela aurait même pu nuire à l'efficacité de la mission face à un gouvernement de plus en plus compétent et déterminé à réaffirmer son autorité souveraine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette expérience met en évidence les limites du levier politique qu'une opération de maintien de la paix peut exercer sur le gouvernement d'un État hôte alors qu'elle s'efforce de mettre en œuvre son mandat de maintien de la paix, en particulier à l'approche de sa fin.

Le levier politique peut être défini comme la capacité à inciter les élites politiques nationales à adopter un comportement et/ou un ensemble de politiques spécifiques. Le levier politique est rarement pris en compte dans les analyses des opérations de maintien de la paix⁵, mais, étant donné que les résultats de ces opérations sont souvent évalués en fonction de la qualité de la paix qui règne dans un État hôte après le retrait des forces de maintien de la paix, l'accent mis sur ce levier ajoute un facteur important à prendre en considération dans l'exercice d'évaluation, notamment dans le cas de la Côte d'Ivoire. Bien sûr, le levier politique n'est pas le seul facteur qui influe sur les résultats de l'ONUCI ; il ne faut pas

¹ TRAUGHER, « A Peacekeeping Success Story in Côte d'Ivoire ».

² Cité dans NATIONS UNIES, « Peacekeeping Mission to Leave Côte d'Ivoire After 14 years, Mission Chief Tells Security Council ».

³ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Rôle de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 68.

⁴ Concernant la MINUL au Libéria, voir FORTI et CONNOLLY, « The Mission is Gone, but the UN is Staying: Liberia's Peacekeeping Transition » ; sur la MINUSIL en Sierra Leone, voir BAH, « Sierra Leone ».

⁵ Pour un exemple représentatif, voir DRUCKMAN et DIEHL, *Peace Operation Success: A Comparative Analysis*.

perdre de vue la « primauté de la politique » au sens large, en particulier les orientations stratégiques données par le Conseil de sécurité.

L'article se divise en quatre sections. La première examine l'expérience du retrait progressif et définitif de l'ONUCI de Côte d'Ivoire, en soulignant que le pays continuera de faire face à des défis en matière de paix et de sécurité après la clôture de l'ONUCI. La deuxième section examine plus en détail les six domaines de préoccupation que les Nations unies ont identifiés comme les principaux défis auxquels la Côte d'Ivoire continuera de faire face. La troisième partie traite de l'importance du levier politique dans le cadre de la clôture des opérations de paix en général et du retrait de l'ONUCI en particulier. La dernière partie élargit l'analyse à la pertinence du levier politique dans l'évaluation des opérations de paix. Elle est suivie d'une brève conclusion.

Réduction et retrait de l'ONUCI

La clôture de l'ONUCI marque la fin d'une opération de maintien de la paix des Nations unies que le Conseil de sécurité avait mise en place 13 ans plus tôt avec pour mandat de faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix (l'accord de Linas-Marcoussis) signé par les parties ivoiriennes en janvier 2003 après des mois d'affrontements violents entre les forces gouvernementales et rebelles⁶. Comme le rappellera plus tard Alan Doss, représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire, « on craignait de plus en plus que le processus de paix ne s'enlise et que les hostilités ne reprennent », ce qui fut effectivement le cas⁷. Le faible engagement des parties en faveur du règlement politique a entraîné une reprise des hostilités qui a donné lieu à une succession d'efforts de médiation de la part de l'ONU et des acteurs régionaux, aboutissant à l'élection présidentielle décisive de novembre 2010, lors de laquelle l'ONUCI est intervenue militairement pour faire respecter le résultat du scrutin⁸.

L'ONUCI s'est ensuite concentrée sur d'autres aspects de son mandat auxquels elle avait accordé relativement moins d'attention, notamment la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants (y compris le rapatriement des anciens combattants étrangers), ainsi que la surveillance et la promotion des droits de l'Homme.

La décision officielle de mettre fin à l'ONUCI a été précédée par le retrait progressif des forces de l'ONU à la suite de la crise électorale de 2010. Reconnaisant « les progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la sécurité, de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire », le Conseil de sécurité des Nations unies a pris, le 26 juillet 2012, la première d'une série de décisions visant à réduire les effectifs militaires (de 9 792 à 8 837 soldats dans un premier temps), que le Conseil avait progressivement augmentés parallèlement à l'aggravation de la crise⁹. Selon Alexandra Novosseloff, la réduction des effectifs militaires n'a pas été entreprise dès le départ dans le cadre d'un processus de retrait, mais comme un ajustement visant à ramener les effectifs à leur niveau d'avant la crise¹⁰. Néanmoins, comme le fait remarquer Novosseloff, ces réductions ont marqué le début du processus de retrait, qui a été officialisé le 28 avril 2016 avec l'approbation par le Conseil de sécurité du plan de retrait du Secrétaire

⁶ La résolution 1528 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 27 février 2004, a autorisé la création de l'ONUCI.

⁷ DOSS, *A Peacekeeper in Africa: Learning from UN Interventions in Other People's Wars*, 65.

⁸ NOVOSSELOFF, « United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI) », 2.

⁹ Résolution 2062 du Conseil de sécurité des Nations unies (26 juillet 2012).

¹⁰ NOVOSSELOFF, « Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire », 2.

général des Nations unies et la prolongation du mandat de l'ONUCI « pour une dernière période prenant fin le 30 juin 2017¹¹ ».

Le processus de transition qui conduit à la clôture de l'ONUCI s'est appuyé sur deux examens stratégiques menés par l'Organisation des Nations unies en février 2013 et février 2016. Ces examens contenaient des recommandations visant à réduire encore les effectifs militaires et de police des Nations unies, recommandations que le Conseil de sécurité a ensuite autorisées. Le 26 juillet 2012, le Conseil a également demandé au Secrétaire général d'élaborer des critères de référence « pour suivre et mesurer les progrès accomplis sur la voie de la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire, ainsi que les jalons permettant de planifier la transition¹² ». Le Secrétaire général, en consultation avec l'ONUCI et le gouvernement ivoirien, a proposé trois grands critères de référence concernant « la sécurité et la stabilité, le dialogue politique et la réconciliation, la justice et les droits de l'Homme¹³ ». Dans un rapport ultérieur, le Secrétaire général a ajouté un quatrième critère, « le renforcement et le rétablissement de l'autorité de l'État », ainsi que des indicateurs détaillés¹⁴. Il convient de noter l'exclusion des critères de référence relatifs au développement humanitaire/socio-économique, car, comme l'a expliqué le Secrétaire général, « l'ONU a tenu compte de l'opinion du Gouvernement qui estimait que le taux de croissance économique du pays suffisait pour répondre aux problèmes cruciaux de l'emploi et du développement économique [...]»¹⁵. Dès lors, avec l'élaboration des critères de référence pour la transition, nous pouvons déjà observer un processus de négociation entre l'Organisation des Nations unies et le gouvernement de l'État hôte concernant les modalités de la transition, un point sur lequel nous reviendrons plus loin.

Les critères de référence et les indicateurs sont également importants, car ils permettent d'évaluer les défis auxquels la Côte d'Ivoire serait confrontée avec le départ imminent de l'ONUCI. Cependant, on peut se demander dans quelle mesure ces critères ont réellement éclairé le processus de transition. Selon Novosseloff :

« Dans le cas de l'ONUCI, ces critères de référence ne constituaient pas une feuille de route pour la transition; ils servaient principalement à évaluer les résultats de la mission dans les rapports du Secrétaire général. Les États membres de l'ONU ne les ont pas utilisés dans leurs interactions régulières avec les autorités ivoiriennes, et le Conseil de sécurité n'a pas demandé des comptes au gouvernement ivoirien lorsque ce

¹¹ Résolution 2284 (28 avril 2016) du Conseil de sécurité des Nations unies, paragraphe 14. Pour le plan de retrait du Secrétaire général, voir CONSEIL DE SÉCURITÉ NATIONS UNIES, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire ».

¹² Résolution 2062 du Conseil de sécurité des Nations unies, paragraphe 22.

¹³ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 70. Cependant, dans son évaluation réalisée 15 mois plus tôt, le Secrétaire général avait identifié un éventail plus large de facteurs : « Pour que les conditions de sécurité soient stabilisées de manière durable, l'ONUCI et l'équipe-pays des Nations unies devront continuer d'aider les autorités ivoiriennes à renforcer le processus politique, reconstruire les capacités nationales, soutenir la mise en place de dispositifs de sécurité sensibles, renforcer l'autorité de l'État, promouvoir la justice et la réconciliation, fournir des services de base, promouvoir et protéger les droits de l'Homme et s'attaquer aux causes profondes du conflit, sans négliger pour autant les initiatives ciblées sur l'assistance humanitaire et la reprise économique. » CONSEIL DE SÉCURITÉ NATIONS UNIES, « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 60.

¹⁴ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 64 et annexe I.

¹⁵ NATIONS UNIES, « Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 70.

dernier ne les a pas respectés. Il n'est pas clair s'ils ont été utilisés par les dirigeants de la mission dans leurs interactions avec le gouvernement ivoirien »¹⁶.

Aux fins de la planification de la transition, l'ONUCI s'appuyait plutôt sur les travaux d'un groupe de travail de la mission qu'elle avait créé et qui avait pour mandat « d'analyser toutes les activités de la mission, de déterminer les tâches pouvant être transférées et d'élaborer des stratégies et des mécanismes permettant d'opérer la transition civile¹⁷ ».

À l'approche de la fin de l'ONUCI, il est apparu clairement, comme l'a reconnu l'ONUCI elle-même, qu'un certain nombre de défis pour la paix et la stabilité, ainsi que pour d'autres objectifs de la mission, persisteraient après le départ de celle-ci. Ces défis, qui sont reflétés dans les rapports de l'ONU, sont examinés dans la section suivante¹⁸.

Après la sortie : des défis persistants

Dans les rapports du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité et sur la base des entretiens menés par l'auteur de la présente étude avec des responsables de l'ONU et du gouvernement ainsi que des analystes indépendants en Côte d'Ivoire¹⁹, il apparaît clairement que la mission, le Secrétariat et le Conseil de sécurité étaient tous conscients des défis persistants auxquels le pays serait confronté dans un certain nombre de domaines critiques après le retrait de l'ONUCI. Dans son rapport au Conseil de sécurité du 31 janvier 2017, le Secrétaire général a mis en avant six domaines préoccupants : « cohésion sociale ; droits de l'Homme et justice transitionnelle ; réforme du secteur de la sécurité ; désarmement, démobilisation et réintégration, gestion des armes et désarmement de la population civile ; défense, sécurité et maintien de l'ordre ; et communications²⁰ ». Ces six domaines et leur pertinence pour la consolidation de la paix sont examinés ci-après.

Droits de l'Homme et justice transitionnelle

Les violations des droits de l'Homme ont été l'une des causes profondes des troubles en Côte d'Ivoire. Les détentions arbitraires et motivées par des considérations politiques, les exécutions extrajudiciaires commises par les forces gouvernementales et rebelles, les enlèvements, les viols et les violences à l'égard des femmes, la confiscation de biens privés et l'intimidation des dirigeants de l'opposition ont tous contribué à une grave détérioration de la situation des droits de l'Homme. Le Secrétaire général n'a pas manqué de dénoncer sans ambages les défis auxquels la Côte d'Ivoire était toujours confrontée en matière de droits de l'Homme dans ses réflexions sur le rôle de l'ONUCI un an après son départ : « Pour de nombreux observateurs, les Nations unies ont cessé trop rapidement leurs activités en matière de droits de l'Homme en Côte d'Ivoire au vu de la fragilité des institutions nationales de défense des droits de l'Homme²¹ ». Le problème tenait en partie au fait que le gouvernement ivoirien n'était pas disposé à accepter la recommandation de l'ONU visant à créer un Bureau des droits de l'Homme des

¹⁶ NOVOSELOFF, « Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire », 16.

¹⁷ UN Doc. S/2013/761, paragraphe 65.

¹⁸ Il convient de noter que cette analyse porte sur les défis persistants auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée. L'auteur ne se prononce pas sur les effets de ces défis.

¹⁹ Entretiens menés par l'auteur à Abidjan du 7 au 20 mars 2020 avec des responsables de l'ONU, des représentants des gouvernements ivoirien, français et britannique, ainsi que des représentants d'ONG locales.

²⁰ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 55.

²¹ UN Doc. S/2018/958, 29 octobre 2018, paragraphe 99.

Nations unies après la clôture de l'ONUCI²². Le Secrétaire général a estimé que « la contribution continue d'un expert indépendant des droits de l'Homme aurait pu être utile pour conseiller les autorités ivoiriennes au cours de la mise en place de mécanismes plus solides de protection des droits de l'Homme et de justice transitionnelle²³ ». Peut-être en raison de cette réticence, l'opinion publique avait une très mauvaise image des mécanismes de justice transitionnelle mis en place par le gouvernement : dans une enquête nationale menée pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) des Nations unies deux ans après la fermeture de l'ONUCI, seuls 5 % des personnes interrogées jugeaient « suffisants » les efforts du gouvernement dans ce domaine, tandis qu'à peine 7 % se disaient « satisfaits » de ces efforts²⁴.

Cohésion sociale

En revanche, la même enquête a révélé que près des trois quarts des personnes interrogées (72 %) avaient une opinion positive de leurs relations intercommunautaires personnelles, et une majorité d'entre elles (57 %) estimaient que les tensions intercommunautaires avaient diminué au cours des 12 derniers mois. Toutefois, plus de la moitié des participants ont jugé que les tensions intercommunautaires dans leur localité étaient « plutôt élevées » ou « très élevées »²⁵. Au cours de la dernière phase de son déploiement, l'ONUCI avait donné la priorité à la promotion de la cohésion sociale, à la réconciliation et à la prévention des conflits. Néanmoins, la cohésion sociale restait une préoccupation constante, car bon nombre des sources de tensions intercommunautaires, notamment les clivages ethniques, les conflits fonciers et frontaliers et la polarisation politique, n'avaient pas été traitées de manière adéquate avant la fermeture de l'ONUCI. Selon Giulia Piccolino, l'une des difficultés tenait au fait que, si les dirigeants nationaux se disaient favorables à la réconciliation²⁶, ils ne semblaient guère disposés à œuvrer concrètement en ce sens avec leurs adversaires politiques, contre lesquels ils avaient mené une lutte militaire et politique acharnée pendant une décennie. En conséquence, invoquant le langage de la « consolidation de la paix locale » pour justifier leurs actions, les dirigeants nationaux ont relégué la cohésion sociale au niveau local où, cependant, leurs efforts ont été sapés par un manque apparent d'engagement de la part des autorités locales²⁷.

Réforme du secteur de la sécurité

Malgré des améliorations palpables de la situation sécuritaire dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire au moment de la clôture de l'ONUCI²⁸, le secteur de la sécurité n'a été que partiellement reconstitué. Gonflées, fragmentées, politisées et, dans certains cas, peu contrôlées par les autorités civiles, les forces armées ont résisté aux diverses tentatives nationales et internationales de restructuration. De nombreux facteurs ont contribué à cette situation. Parmi eux, la réticence du gouvernement fragile du président Alassane Ouattara à faire pression sur l'armée, dont il dépendait pour son soutien, afin qu'elle accepte une réduction de ses effectifs²⁹.

²² Ibid.; Entretiens menés par l'auteur avec des hauts responsables des Nations unies, Abidjan, 7-20 mars 2020.

²³ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Rôle de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », paragraphe 99.

²⁴ BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (UN PEACEBUILDING SUPPORT OFFICE), *Côte d'Ivoire: Étude de Perception*, p. 48. L'enquête a été réalisée en février et mars 2019 après de 3 120 personnes dans 15 départements.

²⁵ Ibid., 16–18.

²⁶ Voir, par exemple, PRÉSIDENTE DE CÔTE D'IVOIRE, « Message à la nation du Président de la République ».

²⁷ PICCOLINO, « Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxes de la "paix par le bas" en Côte d'Ivoire ».

²⁸ UN Doc. S/2017/89, paragraphe 65.

²⁹ MARTIN, « Security Sector Reform and Civil-Military Relations in Postwar Côte d'Ivoire », 529, 531.

On craignait également que le fait de pousser (trop) fort pour une réforme du secteur de la sécurité (RSS) ne menace la reprise économique. Les efforts de réforme semblaient profiter de manière disproportionnée aux forces armées fidèles à Ouattara, par opposition aux forces rebelles. Comme l'a observé une étude du processus de réforme du secteur de la sécurité réalisée par le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève (DCAF), « le public percevait cette paix comme celle du vainqueur, ce qui a considérablement limité la capacité du processus de RSS à faire progresser la réconciliation ou la représentation nationale³⁰ ».

Désarmement, démobilisation et réintégration, gestion des armes et désarmement de la population civile

En l'absence d'un processus plus approfondi de réforme du secteur de la sécurité, il était inévitable que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des forces armées ne puisse être pleinement mené à bien. Plus précisément, les rebelles et les milices n'ont pas pu s'intégrer dans les forces de défense et de sécurité nationales qui n'avaient pas encore été restructurées. En conséquence, le DDR a démarré plus tard que prévu et n'a touché qu'une fraction des ex-combattants éligibles (69 500 sur un total estimé à 110 000)³¹. De plus, seule une fraction des armes des anciens combattants a été collectée³² et, comme pour la réforme du secteur de la sécurité, le programme semblait profiter de manière disproportionnée aux forces fidèles à Ouattara. Le programme de DDR n'a pas non plus abordé le problème des enfants soldats, qui auraient représenté jusqu'à 25 % de l'ensemble des combattants³³.

Défense, sécurité et application de la loi

Malgré des améliorations très significatives de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, le départ de l'ONUCI laissait présager que le pays serait confronté à divers défis liés à la sécurité qui, selon les termes de la mission des Nations unies, « pourraient entraver le cheminement à long terme de la Côte d'Ivoire vers une paix, une stabilité et une prospérité économiques durables³⁴ ».

Parmi les défis anticipés figuraient les conflits intercommunautaires, les grèves des travailleurs et des étudiants ainsi que les manifestations publiques susceptibles de dégénérer en violences, le terrorisme et l'extrémisme violent, les violences sexuelles, les conflits fonciers, les menaces de sécurité transfrontalières, notamment le long des frontières avec le Libéria et le Mali, et la méfiance persistante entre les forces de sécurité et les communautés³⁵.

On craignait que la Côte d'Ivoire ne soit pas en mesure de relever ces défis et que des efforts continus soient nécessaires pour professionnaliser les forces de sécurité (en particulier la police nationale et la gendarmerie nationale), renforcer la capacité du gouvernement et des acteurs régionaux à relever les

³⁰ DIENG, EBO & SEDGWICK, « UN Support to SSR in Peacekeeping Contexts », 107.

³¹ NOVOSSELOFF, « The Many Lives of a Peacekeeping Mission », 31. Voir également UN Doc. S/2018/958, paragraphe 38.

³² Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général des Nations unies, « Le faible nombre d'armes et d'engins explosifs récupérés peut s'expliquer par le grand nombre d'armes encore cachées par les communautés », UN Doc. S/2017/89, paragraphe 30.

³³ OLAGBOYÉ, « Analyse Comparative du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire », 10–11.

³⁴ NATIONS UNIES, *The End of the United Nations Operation in Côte d'Ivoire*, 30. Ce document représente le plan de transfert de l'ONUCI.

³⁵ *Ibid.*, 30–33.

défis liés à la sécurité des frontières, et renforcer la cohésion au sein des forces de sécurité et entre celles-ci et la population en général.

Communications

Consciente du rôle central que peuvent jouer les médias dans les États fragiles et touchés par des conflits³⁶ – en diffusant la désinformation et en semant la division, d'une part, ou en fournissant des informations fiables et en favorisant des relations pacifiques, d'autre part – l'ONUCI a mené tout au long de son existence une stratégie visant à professionnaliser les médias ivoiriens et à surveiller la qualité de leur couverture médiatique. À cette fin, l'ONUCI a mis en place sa propre station de radio (ONUCI FM), qui couvrait environ 76 % du territoire national ; elle a surveillé (et même sanctionné) les médias ivoiriens en cas d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence ; et elle a formé plusieurs milliers de professionnels des médias ivoiriens³⁷. Plus qu'une « tâche inachevée », la communication stratégique a été reconnue comme un défi quotidien permanent qui devait constituer un élément essentiel des efforts de consolidation de la paix au cours de la période suivant le retrait de l'ONUCI.

Les limites du levier politique

Les défis persistants ne sont pas rares dans le domaine du maintien de la paix et, en effet, il était toujours prévu que l'équipe-pays des Nations unies (UNCT), ainsi que le gouvernement ivoirien, prendraient le relais de l'ONUCI³⁸. Cependant, dans le cas de la Côte d'Ivoire, le gouvernement a clairement fait obstruction à l'adoption de certaines mesures qui auraient pu atténuer l'ampleur des défis auxquels le pays allait être confronté. Outre son opposition à la création d'un Bureau des droits de l'Homme des Nations unies, le gouvernement a rejeté la suggestion d'établir une mission politique spéciale (MPS) de suivi, comme cela a été le cas dans plusieurs autres États hôtes³⁹. Comme nous l'avons vu, le gouvernement a également résisté aux appels des Nations unies visant à intensifier ses efforts en faveur de la réconciliation nationale, préférant se concentrer sur des initiatives locales mal exécutées. De même, le gouvernement a résisté aux pressions de l'ONU visant à réformer et à restructurer les forces armées nationales sur des points fondamentaux.

Pourquoi les Nations unies n'ont-elles pas été plus efficaces pour promouvoir l'adoption de ces recommandations et d'autres ?⁴⁰ La raison principale est que l'ONUCI disposait d'un levier politique limité. Toutes les opérations de maintien de la paix disposent d'un levier politique plus ou moins important vis-à-vis des gouvernements des pays hôtes. Le levier politique peut être défini comme la capacité d'influencer les élites politiques nationales afin qu'elles adoptent un comportement et/ou un ensemble de politiques spécifiques. Il s'agit d'un aspect du pouvoir exercé par les forces de maintien

³⁶ Sur l'importance des communications stratégiques dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations unies, voir la « Déclaration du président du Conseil de sécurité », UN Doc. S/PRST/2022/5, 12 juillet 2022.

³⁷ UN Doc. S/2018/958, 29 octobre 2018, paragraphe 61.

³⁸ Au moment de la transition, l'équipe-pays des Nations unies comprenait 21 agences, fonds et programmes. Voir NOVOSSLOFF, « Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire », 39.

³⁹ Entretiens menés par l'auteur avec des hauts responsables des Nations unies, Abidjan, 7-20 mars 2020 ; voir également NOVOSSLOFF, « Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire », 3. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport final sur la Côte d'Ivoire, « aucune mission de succession des Nations unies n'a été sérieusement envisagée, principalement en raison de la position du Gouvernement [...] », UN Doc. S/2018/958, 29 octobre 2018, paragraphe 70.

⁴⁰ La fondation Félix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix s'efforça de donner suite à la recommandation visant à maintenir un secteur médiatique libre et indépendant avec la création de la Radio de la Paix le 1^{er} mars 2017.

de la paix, tel que décrit par Lise Morjé Howard dans son ouvrage *Power in Peacekeeping*⁴¹. Howard identifie trois « formes fondamentales » de pouvoir dans le maintien de la paix : la coercition, l'incitation et la persuasion. Les formes fondamentales de Howard sont les instruments utilisés par les forces de maintien de la paix dans l'exercice de leur pouvoir, tandis que le levier politique est la capacité d'une opération de maintien de la paix à exercer une influence.

Une opération de maintien de la paix dispose d'un levier politique plus ou moins important. Plusieurs facteurs sous-tendent le poids politique d'une opération de maintien de la paix, notamment la légitimité (autorité) perçue de l'opération, les incitations (carottes) dont elle peut disposer, la capacité (aptitude) de ses dirigeants à persuader, ainsi que la réceptivité du gouvernement de l'État hôte, d'une part, et la force et l'assurance de ce dernier, d'autre part. Dans le cas de l'ONUCI, ces deux derniers facteurs étaient particulièrement importants.

Le levier politique varie d'une opération de maintien de la paix à l'autre ; il peut également varier au sein d'une même opération au fil du temps. Comme l'a observé Piccolino, « à mesure que le processus de reconstruction post-conflit avance et que l'État se renforce, la dépendance des autorités nationales à l'égard de l'ONU s'estompe progressivement et les responsables gouvernementaux deviennent plus assertifs vis-à-vis de l'ONU⁴² ». Tel a été le cas en Côte d'Ivoire lors du retrait de l'ONUCI. En conséquence, note un ancien responsable des affaires politiques auprès de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), les opérations de maintien de la paix sont souvent prêtes à faire des compromis et à se contenter de résultats « satisfaisants⁴³ ». Bien qu'aucun rapport officiel de l'ONU ne se risque à une affirmation aussi catégorique, il ressort clairement des entretiens menés par l'auteur avec des responsables de l'ONU que les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire en 2017 étaient jugés très bons, même si le pays restait confronté à des défis importants.

Le point soulevé par Piccolino mérite d'être examiné de plus près. Il n'est bien sûr pas toujours vrai qu'un État hôte devient plus fort sous la surveillance de l'ONU. Si tel est le cas, on pourrait toutefois s'attendre à ce qu'il soit de plus en plus capable de fournir lui-même bon nombre des services pour lesquels il dépendait jusqu'alors de l'opération de maintien de la paix, qu'il s'agisse de la sécurité, de la protection des droits de l'Homme ou de l'administration équitable de la justice. En d'autres termes, lorsqu'une opération de maintien de la paix a permis de renforcer les capacités de l'État hôte, les autorités nationales sont de plus en plus en mesure de se substituer à l'opération de maintien de la paix et peuvent donc être plus enclines à s'affirmer vis-à-vis de celle-ci, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire.

Vue sous un autre angle, la facilité avec laquelle une opération de maintien de la paix peut exercer une influence politique est inversement proportionnelle aux « coûts d'adoption » associés aux mesures en question. Les coûts d'adoption désignent les coûts (par exemple financiers ou politiques) supportés par les gouvernements des États hôtes pour mettre en œuvre les mesures de réforme. Comme l'observent Christoph Zürcher et ses collègues dans leur étude sur la promotion de la démocratie dans le contexte de la reconstruction après un conflit, la consolidation de la paix est un « processus de négociation interactif » entre les parties externes et les gouvernements des États hôtes, et les intérêts des acteurs de la consolidation de la paix et des élites nationales ne coïncident pas toujours⁴⁴. Si les agents de consolidation de la paix – et cela vaut sans doute aussi pour les agents de maintien de la paix

⁴¹ HOWARD, *Power in Peacekeeping*, 1.

⁴² PICCOLINO, « The Dilemmas of State Consent in United Nations Peace Operations », 228–29.

⁴³ Entretien avec l'auteur, 26 février 2021.

⁴⁴ ZÜRCHER, MANNING, EVENSON, HAYMAN, RIESE & ROEHNER, *Costly Democracy: Peacebuilding & Democratization after War*.

– peuvent mener toute une série de réformes, les préférences des élites nationales sont largement déterminées par les coûts liés à l'adoption de ces réformes. Si les coûts sont faibles, les élites politiques nationales sont plus enclines à adopter les mesures ; si les coûts sont élevés, elles sont plus susceptibles de s'y opposer.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les coûts liés à l'adoption d'un certain nombre de mesures proposées par l'ONUCI ont été jugés trop élevés par les élites nationales⁴⁵. Pourquoi ? D'une part, la Côte d'Ivoire tenait à démontrer qu'elle n'était plus sous la tutelle de la communauté internationale. Elle était désireuse de restaurer son image de zone de stabilité politique et de prospérité économique en Afrique de l'Ouest, et de retrouver le rôle de leader régional qu'elle avait joué avant la crise de 2010-2011⁴⁶. Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a connu une forte croissance économique, avec une moyenne de 8 % par an (voir figure 1). Elle a assumé des rôles de premier plan au sein de l'Union africaine (UA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a fourni des contingents civils et militaires à de nombreuses opérations de maintien de la paix des Nations unies, notamment la MINUSCA (République centrafricaine), la MINURCAT (République centrafricaine et Tchad), la MINUSTAH (Haïti), la MINUAD (Darfour), la MONUSCO (République démocratique du Congo) et la MINUSMA (Mali). En 2016, elle a lancé une campagne – finalement couronnée de succès – pour obtenir un siège électif au Conseil de sécurité des Nations unies en tant que membre non permanent pour la période 2018-2019⁴⁷. Il était important pour le succès de cette campagne que la Côte d'Ivoire démontre que ses troubles appartenaient désormais au passé. Les dirigeants ivoiriens estimaient en effet que la surveillance et la tutelle continues de l'ONU n'étaient pas compatibles avec cette vision.

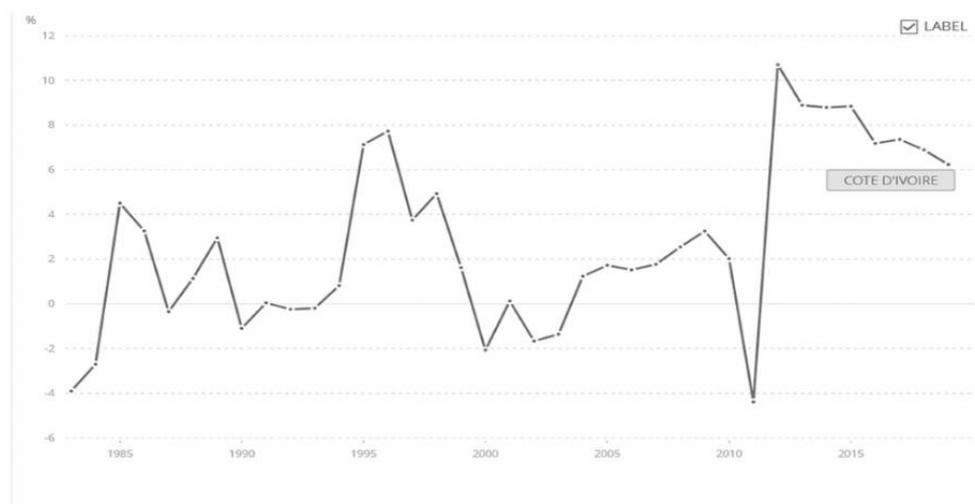


Figure 1. Côte d'Ivoire : croissance du PIB entre 1983 et 2019. Source : Banque mondiale, indicateurs du développement mondial.

⁴⁵ Les observations suivantes sont basées sur des entretiens menés par l'auteur avec des représentants du gouvernement ivoirien et des responsables de l'ONU à Abidjan, du 7 au 20 mars 2020.

⁴⁶ PICCOLINO, « Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxes de la 'paix par le bas' en Côte d'Ivoire », 52.

⁴⁷ Le gouvernement a fait la promotion de sa candidature à l'aide d'une brochure intitulée « La Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité des Nations unies (2018-2019) », (n.d.).

Un levier politique limité peut se manifester non seulement vis-à-vis du gouvernement de l'État hôte, mais aussi entre les différentes parties prenantes aux opérations de maintien de la paix. Prenons l'exemple de l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental (ATNUTO). Le Timor oriental (Timor-Leste) était une ancienne colonie portugaise et un territoire non autonome occupé par l'Indonésie jusqu'en 1999, puis administré par les Nations unies jusqu'à son indépendance en 2002, après quoi il a été soutenu par une opération de maintien de la paix des Nations unies (MANUTO).

Conscient de la détérioration de la situation sécuritaire interne, le Secrétariat des Nations unies a cherché à ralentir le rythme de la réduction des effectifs de la force de maintien de la paix, mais s'est heurté à la résistance des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie, dont les préférences ont finalement prévalu⁴⁸. Si les casques bleus de l'ONU avaient maintenu leur présence, ils auraient peut-être pu empêcher l'éclatement des violences qui ont secoué le Timor oriental en mai 2006. En effet, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait ouvertement mis en garde, en février 2005, contre les risques liés au retrait prévu des forces de l'ONU : « De grands défis restent à relever », avait-il déclaré au Conseil de sécurité. « Le retrait de la MANUTO aurait des conséquences qui pourraient nuire à la sécurité et à la stabilité du pays ainsi qu'au bon fonctionnement des institutions publiques⁴⁹ ». Les critiques formulées à l'encontre du départ prématuré de l'ONU du Timor oriental négligent souvent le fait que le Secrétariat des Nations unies cherchait à maintenir une présence militaire plus importante, mais qu'il ne disposait pas d'une influence suffisante (pouvoir de persuasion) pour s'imposer face aux membres influents du Conseil de sécurité.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, des facteurs géopolitiques ont également contribué à la décision de réduire la présence de l'ONU dans le pays et, finalement, de mettre fin à la mission. La France et d'autres grandes puissances membres du Conseil de sécurité étaient désireuses de réduire le budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU, car deux nouvelles opérations – la MINUSMA (Mali) et la MINUSCA (République centrafricaine) – avaient été lancées respectivement en 2013 et 2014⁵⁰. Parallèlement, les États-Unis cherchaient à détourner la pression exercée pour fermer la MINUL, l'opération de maintien de la paix au Libéria. Les intérêts de la Côte d'Ivoire à cet égard convergeaient donc avec ceux d'au moins deux des principaux décideurs en matière de maintien de la paix⁵¹. Il n'y avait aucune volonté de prolonger la durée de l'opération face à des tâches inachevées qui n'étaient pas considérées comme une menace sérieuse pour la paix et la stabilité.

⁴⁸ GOLDSTONE, « East Timor », 187.

⁴⁹ CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, « Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations unies au Timor oriental », paragraphes 63, 67.

⁵⁰ Les États-Unis ont profité de leur présidence du Conseil de sécurité en avril 2017 pour lancer un débat sur le financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Voir « U.N. Peacekeeping Faces Overhaul Amid U.S. Threats to Cut Funding », *New York Times*, 26 mars 2017.

⁵¹ Pour plus de détails, voir NOVOSSELOFF, « Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire », 2–3.

Levier politique : la variable omise

Les évaluations des opérations de maintien de la paix, qu'elles soient menées par des universitaires ou des praticiens, tiennent rarement compte du levier politique, malgré sa valeur explicative potentielle, comme le montre ici le cas de l'ONUCI. Les évaluations portent souvent en grande partie sur la question de savoir si et dans quelle mesure une opération a rempli son mandat, comme le confirment les rapports du Secrétaire général des Nations unies sur les opérations de maintien de la paix⁵². Ces évaluations ont tendance à se concentrer sur les résultats obtenus par une opération de maintien de la paix, souvent sans tenir dûment compte des raisons pour lesquelles une opération a pu répondre ou non aux attentes.

D'autres évaluations peuvent porter sur des questions liées à l'efficacité des opérations de maintien de la paix, par exemple si une opération a contribué à réduire la violence, à protéger les civils, à promouvoir les droits de l'Homme ou à instaurer l'état de droit, entre autres objectifs généraux. Deux difficultés se posent en ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La première difficulté concerne l'absence de consensus entre les universitaires et les praticiens quant aux critères appropriés pour évaluer l'efficacité⁵³. Qu'est-ce qui constitue un succès en matière de maintien de la paix et qui doit en décider ? Comme le font remarquer Vincenzo Bove et Ron Smith, « il n'existe pas de critères convenus pour évaluer le succès d'une mission de maintien de la paix [...] »⁵⁴. On pourrait ajouter qu'il n'existe pas non plus de critères convenus pour bon nombre des objectifs qui la composent. L'absence de consensus peut conduire à des évaluations très divergentes d'une même opération.

La deuxième difficulté, qui est la plus pertinente pour notre propos, concerne l'attribution. Il est important, pour des raisons tant scientifiques que pratiques, de pouvoir identifier les facteurs responsables des résultats obtenus dans les pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix. Cependant, il peut être extrêmement difficile d'isoler les effets des nombreux facteurs nationaux et internationaux susceptibles d'influencer la situation sur le terrain dans des contextes très complexes⁵⁵. Par conséquent, les erreurs d'attribution ne sont pas rares, comme le démontre Oisín Tansey dans son étude sur le rôle de la responsabilité dans l'évaluation de l'héritage des opérations de consolidation de l'État⁵⁶. Selon lui, les déclarations de succès ou d'échec sont souvent erronées, car elles ne sont pas – et dans certains cas ne peuvent pas être – étayées par une démonstration claire de la responsabilité causale des parties concernées⁵⁷.

Dans le cas de l'ONUCI et de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans celui d'autres opérations de maintien de la paix, il peut être utile de mettre l'accent sur le levier politique afin de clarifier l'attribution des responsabilités. En tenant compte de la capacité d'une partie à exercer une influence, ainsi que des limites de cette influence, on peut mieux comprendre les facteurs qui sont à l'origine des résultats observés. Cela ne signifie pas que l'ONUCI n'aurait pas pu faire davantage pour atténuer les défis liés à la consolidation de la paix. Cependant, en l'absence de prise en compte de l'influence politique, il est facile de succomber à des jugements (erronés) sur les intérêts, les motivations, les efforts et, en fin de

⁵² Les rapports du Secrétaire général sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/content/reports-secretary-general>.

⁵³ HULTMAN, KATHMAN & SHANNON, *Peacekeeping in the Midst of War*, 2.

⁵⁴ BOVE & SMITH, « The Economics of Peacekeeping », 240.

⁵⁵ Pour une discussion sur la complexité et l'environnement conflictuel, voir les contributions à BRUSSET, DE CONING & HUGHES, éd., *Complexity Thinking for Peacebuilding Practice and Evaluation*.

⁵⁶ TANSEY, « Evaluating the Legacies of State-building ».

⁵⁷ *Ibid.*, 184.

compte, les responsabilités des principales parties concernées. Pour cette raison et d'autres encore, un *process tracing* minutieux est essentiel pour comprendre les mécanismes causaux à l'œuvre dans toute opération de maintien de la paix donnée⁵⁸.

Conclusion

L'ONUCI est largement considérée comme une opération de maintien de la paix réussie, et ce pour de bonnes raisons. Cependant, comme le montre cet article, l'ONUCI a laissé à la Côte d'Ivoire un certain nombre de défis à relever, qui constituent des « tâches inachevées » de sa part. La persistance de ces défis est en partie imputable au levier politique limité de l'ONUCI vis-à-vis des autorités souveraines ivoiriennes, ce qui s'est traduit par une mise en œuvre partielle et/ou incohérente par ces dernières des réformes destinées à garantir la paix et la sécurité dans ce pays anciennement déchiré par les conflits.

Le levier politique est un facteur important mais sous-estimé dans l'analyse des opérations de maintien de la paix. Une prise en compte insuffisante de ce facteur peut conduire à une mauvaise compréhension des mécanismes causaux à l'œuvre dans un pays hôte, y compris à une attribution erronée de la responsabilité causale. La littérature sur le maintien de la paix regorge d'évaluations d'opérations individuelles et de l'entreprise dans son ensemble⁵⁹. Les analystes émettent souvent des jugements sur le « succès » (ou l'échec) de ces opérations et formulent des affirmations sur les conséquences que ces opérations et leur achèvement ont eues sur la trajectoire ultérieure des États hôtes⁶⁰. Les critères de réussite font l'objet de nombreux débats. Cependant, ces analyses ont tendance à négliger les possibilités d'engagement constructif qui ne s'offrent pas nécessairement aux Nations unies et aux autres acteurs du maintien de la paix en raison de leur levier politique limité. Ces acteurs sont souvent jugés à l'aune de toutes les mesures envisageables, sans tenir compte des contraintes très concrètes auxquelles ils sont soumis, qui peuvent limiter les options réellement disponibles.

L'ONUCI n'est pas la seule à subir des pressions de la part d'un État hôte. D'autres opérations de maintien de la paix des Nations unies, notamment la MONUSCO en République démocratique du Congo, la MINUSCA en République centrafricaine et la MINUSMA au Mali, ont également rencontré la résistance de leur État hôte. Bien sûr, le consentement de l'État hôte est un principe fondamental du maintien de la paix et est souvent essentiel au succès d'une opération. Cependant, lorsque le Conseil de sécurité juge nécessaire de mandater des activités que l'État hôte ne soutient pas, le levier politique peut faire toute la différence.

⁵⁸ Pour plus d'information sur le *process tracing*, voir GEORGE & BENNETT, *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*.

⁵⁹ Voir notamment DIEHL & DRUCKMAN, *Evaluating Peace Operations*; PETER, *Measuring the Success of Peace Operations*; et les rapports du Réseau sur l'efficacité des opérations de paix (EPON), disponibles à l'adresse suivante : <https://effectivepeaceops.net>.

⁶⁰ Pour une évaluation de l'héritage des opérations de maintien de la paix, voir le numéro spécial de *International Peacekeeping*, Vol. 27, No. 1 (2020).

Références

- BAH, Alhaji Sarjoh, 2012. « Sierra Leone ». Dans *Exit Strategies and State Building*, ed. Richard CAPLAN. Oxford University Press, New York, Ch. 6.
- BANQUE MONDIALE (WORLD BANK), *Indicateurs du développement mondial. Côte d'Ivoire : croissance du PIB* [fichier de données]. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CI> [consulté le 30 mars 2023].
- BOVE, Vincenzo & Ron Smith, 2013. « The Economics of Peacekeeping ». Dans *Handbook on the Economics of Conflict*, eds. Derek L. BRADDON & Keith HARTLEY. Edward Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni.
- BUREAU D'APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (UNITED NATIONS PEACEBUILDING SUPPORT OFFICE), 2019. *Côte d'Ivoire: Étude de Perception: Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix & Plan Prioritaire II*. Novembre.
- BRUSSET, Emery, Cedric DE CONING & Bryn HUGHES. (eds), 2016. *Complexity Thinking for Peacebuilding Practice and Evaluation*. Palgrave Macmillan, Londres.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2004. « Résolution 1528 (2004) ». 27 février.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2005. « Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations unies au Timor oriental », UN Doc. S/2005/99, 18 février.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2012. « Résolution 2062 (2012) », 26 juillet.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2012. « Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire », UN Doc. S/2012/186, 29 mars.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2013. « Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire ». UN Doc. S/2013/377, 26 juin.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2013. « Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire ». UN Doc. S/2013/761, 24 décembre.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2016. « Résolution 2284 (2016) », 28 avril.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2017. « Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire ». UN Doc. S/2017/89, 31 janvier.
- CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 2018. « Rôle de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire: Rapport spécial du Secrétaire général ». UN Doc. S/2018/958, 29 Octobre.
- DIEHL, Paul F. & Daniel DRUCKMAN, 2010. *Evaluating Peace Operations*. Lynne Rienner, Boulder, CO.
- DOSS, Alan, 2020. *A Peacekeeper in Africa: Learning from UN Interventions in Other People's Wars*. Lynne Rienner, Boulder, CO.
- DRUCKMANN, Daniel & Paul F. DIEHL, 2013. *Peace Operation Success: A Comparative Analysis*. Martinus Nijhoff Publishers, Leiden.
- FORTI, Daniel & Lesley CONNOLLY, 2018. *The Mission Is Gone, but the UN Is Staying: Liberia's Peacekeeping Transition*. International Peace Institute, New York.
- GEORGE, Alexander & Andrew BENNETT, 2005. *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. MIT Press, Cambridge, MA.
- GOLDSTONE, Anthony, 2012. « East Timor. » Dans *Exit Strategies and State Building*, ed. Richard CAPLAN. Oxford University Press, New York.
- GOVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE, (n.d). « Côte d'Ivoire at the United Nations Security Council (2018- 2019): Strong Values and Experiences to Share. »
- HOWARD, Lise Morjé, 2019. *Power in Peacekeeping*. Cambridge University Press, Cambridge.
- HULTMAN, Lisa, Jacob D. KATHMAN & Megan SHANNON, 2019. *Peacekeeping in the Midst of War*. Oxford University Press, Oxford.

- INTERNATIONAL PEACEKEEPING, 2020. « Forum on 'Assessing the (Post-Exit) Legacies of Peace Operations' » 27(1).
- NATIONS UNIES, « Peacekeeping Mission to Leave Côte d'Ivoire After 14 Years, Mission Chief Tells Security Council, Citing Peaceful Polls, Referendum Success ». 8 février 2017. Disponible à l'adresse: <https://www.un.org/press/en/2017/sc12711.doc.htm> [consulté le 30 mars 2023].
- NATIONS UNIES, « The End of the United Nations Operation in Côte d'Ivoire: Consolidating Peacekeeping Gains ». Octobre 2016.
- NATIONS UNIES, 2022. « Déclaration du président du Conseil de sécurité ». UN Doc. S/PRST/2022/ 5, 12 July.
- NOVOSELOFF, Alexandra, 2015. « United Nations Operation in Côte d'Ivoire (UNOCI) ». Dans *The Oxford Handbook of United Nations Peacekeeping Operations*, eds. Joachim A. KOOPS, Norrie MACQUEEN, Thierry TARDY & Paul D. WILLIAMS. Oxford University Press, Oxford, Ch. 60.
- NOVOSELOFF, Alexandra, 2018. *Lessons Learned from the UN's Transition in Côte d'Ivoire*. International Peace Institute, New York.
- OLAGBOYÉ, Benjamin, 2016. « Analyse comparative du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire: Dynamiques postconflit et réconciliation ». *Bulletin FrancoPaix* 1(6).
- PETER, Mateja, 2016. « Measuring the Success of Peace Operations: Directions in Academic Literature ». NUPI Working Paper 862, Norwegian Institute of International Affairs.
- PICCOLINO, Giulia, 2014. « The Dilemmas of State Consent in United Nations Peace Operations: The Case of the United Nations Operation in Côte d'Ivoire ». In *Peacekeeping in Africa: The Evolving Security Architecture*, eds. Thierry TARDY & Marco WYSS. Routledge, Abingdon, Royaume-Uni.
- PICCOLINO, Giulia, 2017. « Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxes de la 'paix par le bas' en Côte d'Ivoire ». *Politique africaine*, n° (148), 49–68.
- PRÉSIDENTE DE CÔTE D'IVOIRE, « Message à la nation du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, du jeudi 31 décembre 2015 ». Disponible à l'adresse : <https://www.presidence.ci/messagea-la-nation-du-president-de-la-republique-s-e-m-ouattara-du-jeudi-31-decembre-2015> [consulté le 30 mars 2023].
- TANSEY, Oisín, 2014. « Evaluating the Legacies of State-Building: Success, Failure and the Role of Responsibility ». *International Studies Quarterly* 58(1), 174–186.
- TRAUGHBER, Colleen, « Une opération de maintien de la paix réussie en Côte d'Ivoire », *DipNote : The Official Blog of the U.S. Department of State*, republié dans ReliefWeb, 9 décembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/c-te-divoire/peacekeeping-successstory-c-te-d-ivoire> [consulté le 30 mars 2023].
- « U.N. Peacekeeping Faces Overhaul Amid U.S. Threats to Cut Funding », *New York Times*, 26 Mars 2017.
- ZÜRCHER, Christoph, Carrie MANNING, Kristie D. EVENSON, Rachel HAYMAN, Sarah RIESE & Nora ROEHNER, 2013. *Costly Democracy: Peacebuilding & Democratization After War*. Stanford University Press, Stanford.

Remerciements

L'auteur remercie Jeremy Allouche, Allard Duursma, John Gledhill, Sarah von Billerbeck, Ousmane Zina et les évaluateurs anonymes pour leurs commentaires sur les versions précédentes de cet article.

Déclaration d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été signalé par l'auteur.

Financement

La recherche pour cet article a été financée par une subvention du Conseil de recherche économique et sociale du Royaume-Uni [subvention n° ES/S009590/1] et une subvention du Fonds John Fell de l'Université d'Oxford [subvention n° 171/112].

À propos de l'auteur

Richard Caplan est professeur de relations internationales à l'université d'Oxford. Ses principaux domaines de recherche portent sur les organisations internationales et la gestion des conflits, avec un accent particulier sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix et de l'État après les conflits. Il est l'auteur et l'éditeur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels *International Governance of War-torn Territories: Rule and Reconstruction* (Oxford University Press, 2005) ; et *Exit Strategies and State Building* (Oxford University Press, 2012). Son dernier ouvrage s'intitule *Measuring Peace: Principles, Practices and Politics* (Oxford University Press, 2019).



L'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix constitue un cadre de discussion entre experts et personnalités francophones issus de pays contributeurs de personnel. Il s'inscrit en cela dans un objectif de renforcement du dialogue triangulaire entre les États engagés dans le maintien de la paix, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies.

Pour en savoir plus sur l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix :

<https://www.observatoire-boutros-ghali.org>